

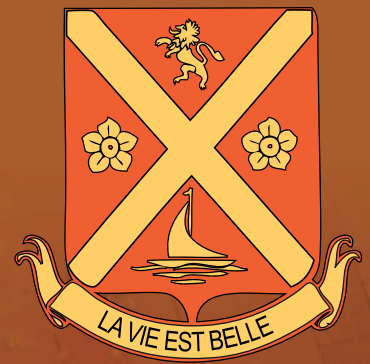


L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

DÉCEMBRE 2023 | VOLUME 35 | NUMÉRO 11

*Un très Joyeux
Temps des Fêtes et une
Bonne Année 2024!*



4

LE CONSEIL MUNICIPAL
VOUS SOUHAITE SES
MEILLEURS VOEUX

11

CALENDRIER
DES COLLECTES 2024

14

HORAIRE PATINOIRE
ET ROND DE GLACE

15

PROGRAMMATION
DES LOISIRS HIVER 2024

Fossambault
SUR-LE-LAC

fossambault-sur-le-lac.com

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



JACQUES POULIN

Maire de Fossambault-sur-le-Lac
maire@fossambault.com



ROXANE BOUTET

District #1
district1@fossambault.com



MANON HUARD

District #2
district2@fossambault.com



MICHAEL TUPPERT

District #3
district3@fossambault.com



MYRIAM DEROY

District #4
district4@fossambault.com
Mairesse suppléante 2024



EMMANUELLE ROY

District #5
district5@fossambault.com



MARCEL GAUMOND

District #6
district6@fossambault.com



L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

DÉCEMBRE 2023 | VOLUME 35 | NUMÉRO 11

PROCHAINE PARUTION : 1^{er} février 2024

DATE DE TOMBÉE : 9 janvier 2024

CONCEPTION GRAPHIQUE, MONTAGE ET IMPRESSION :

Larivière aux pommes design

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec

TIRAGE : 150 copies

COMITÉ DE TRAVAIL

Stéphanie Langlois :

directrice générale adjointe et directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire

Alexandre Bélanger :

secrétaire-réceptionniste

Jacques Arsenault :

directeur général, trésorier et greffier

Manon Huard :

conseillère municipale

PRENDRE NOTE
QUE NOUS N'AVONS
AUCUNE PUBLICATION
EN JANVIER

À noter que le genre masculin est utilisé dans ce document dans le but d'alléger le texte.



Imprimé sur papier recyclé

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

12 DÉCEMBRE 2023 : 19 H

SÉANCES EXTRAORDINAIRES

19 DÉCEMBRE 2023 : 19 H

Adoption du budget

21 DÉCEMBRE 2023 : 19 H

Adoption du règlement de taxation

Les séances des 12 et 19 décembre sont diffusées en direct en visioconférence via le site Internet de la Ville. Il est également possible d'assister aux séances dans le respect des mesures de la Santé publique en vigueur.



Groupe Altus

Depuis 1964

Évaluation et fiscalité municipale | Analyse immobilière
Solutions technologiques | Géomatique

1265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec (Qc) G1N 2C9

T 418.628.6019 F 418.628.5200

www.groupealtus.com

LE MOT DU MAIRE



Décembre arrive avec sa belle neige, ses températures nordiques et la journée la plus courte alors que nous avons besoin de plus de temps pour compléter nos objectifs de l'année. C'est dans ce contexte que nous travaillons à mettre la touche finale au plan stratégique, issu des consultations citoyennes, et à l'élaboration du prochain budget qui devra intégrer, dès l'année 2024, des actions stimulées par les comités d'actions ciblées (CAC).

Malgré l'annonce d'un partenariat fiscal renouvelé avec le gouvernement du Québec, les impacts financiers de celui-ci ne seront pas majeurs dans le cadre de notre exercice budgétaire pour cette première année. Tout comme ses citoyens, la Ville est impacté par l'inflation, le coût des matières premières, des matériaux, des services et les taux d'intérêt. Sachez que tous nos efforts tendent afin de minimiser ces impacts sans se soustraire à nos obligations en regard de l'environnement, de notre lac et des services aux citoyens. De plus cette année, suite au retrait du service de déneigement par la Municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, nous avons un nouvel entrepreneur privé et qui malgré la juste soumission déposée, vient augmenter nos coûts de déneigement de façon substantielle. Vous êtes donc conviés le mardi 19 décembre prochain pour le dévoilement de notre budget 2024.

Vous avez été nombreux à nous souligner l'annonce du gouvernement fédéral visant à renforcer le rôle des villes dans l'encadrement réglementaire de la navigation de plaisance. Bien que ce soit un pas dans la bonne direction, nous pouvons qualifier l'annonce du gouvernement de réalité augmentée! En effet, le processus demeure le même sauf la dernière étape qui est remplacée par une autorisation ministérielle et qui permet de faire passer le processus complet de 36 à moins de 18 mois. On est un peu plus loin de l'autonomie initialement réclamée et du rapatriement du pouvoir au sein du gouvernement du Québec et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous permettant de régler localement sur les plans d'eau intérieurs non desservis par la navigation commerciale. Nous travaillerons avec nos partenaires des villes voisines à faire cheminer une réglementation conjointe permettant de mieux protéger notre lac, de diminuer les risques environnementaux et de favoriser la cohabitation harmonieuse des différents usagers. Naturellement, ces éléments devront être appuyés par une connaissance scientifique ainsi que des données probantes. Notons que nous pourrons compter sur la prochaine étape de la diagnose qui sera réalisée par la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CJBC) pour y parvenir. Nous souhaitons d'ailleurs que nos partenaires y accorderont tout autant de priorité que nous pour la prochaine année.

Permettez-moi un bref retour sur l'entente de partenariat fiscal avec le gouvernement du Québec qui a été annoncée au début du mois de novembre dernier. Bien que cette entente ne soit pas parfaite, elle met la table pour l'avenir avec des gains historiques pour les municipalités. D'abord, le point de croissance de la TVQ sera enchâssé dans une loi plutôt que tributaire des humeurs gouvernementales permettant de mieux planifier nos interventions en regard de notre rôle complémentaire aux responsabilités du gouver-

nement du Québec. Nous aurons accès à de nouveaux fonds gouvernementaux pour lesquels nous étions exclues et serons partie prenante dans l'établissement des priorités gouvernementales pour le monde municipal. Des montants significatifs seront dédiés à la transition climatique, aux infrastructures en eau, au maintien de services de proximité et à un transfert plus particulier aux villes de moins de 15 000 habitants pour lesquels nous avons hâte de connaître les paramètres.

Lors de la dernière séance du conseil municipal, nous avons procédé à la nomination de madame Myriam Derooy à titre de mairesse suppléante pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 juillet 2024. Je lui souhaite autant de succès dans cette fonction que celle qui a quitté après son terme, madame Manon Huard que je remercie sincèrement. C'est une grande fierté de voir cette relève municipale composée majoritairement de ces femmes brillantes, dynamiques et très impliquées. C'est un vent d'optimisme pour notre avenir en cette période de grands troubles mondiaux et d'incertitude écologique.

Enfin je profite de cette dernière occasion de l'année pour vous adresser mes meilleurs vœux du temps des fêtes et que la santé vous accompagne tout au long de la nouvelle année. Profitez-en avec vos proches, votre famille, vos ami(e)s et votre environnement exceptionnel puisqu'à Fossambault-sur-le-Lac, la Vie est Belle!

Le maire,

Jacques Poulin

Joyeux Noël ainsi qu'une Bonne et Heureuse Année!

LE MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR MARQUER LA FIN DE L'ANNÉE 2023, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL TIENNENT À VOUS EXPRIMER, CHACUN À LEUR FAÇON, LEURS MEILLEURS VŒUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES.



Chers amis et concitoyens, je vous souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année. J'espère que l'année à venir vous apportera tout ce que vous souhaitez, pour vous et votre famille.

Profitez et surtout appréciez chaque moment.

Bonne année 2024!

Roxanne Boutet, District # 1



Alors que l'année 2023 touche déjà à sa fin, voilà un nouveau chapitre rempli de possibilités et d'espoir qui s'ouvre à nous tous! Je vous souhaite un beau temps des fêtes blanc et rempli de bonheur. Que l'année 2024 soit de paix et de prospérité. Permettons-nous de rêver!

Nous avons la chance de vivre dans un milieu où la vie est belle, mais il ne faut pas oublier ceux et celles qui l'ont moins facile. Un petit cadeau de votre temps, un geste attentionné et un simple partage peut aller extraordinairement loin.

Je souhaite à chacun un 2024 en santé, rempli de douceur.

Manon Huard, District # 2



Merci à vous chers citoyens de vous impliquer dans notre superbe milieu. C'est grâce à vous que notre ville peut grandir et demeurer un endroit où il fait bon vivre!

Joyeuses Fêtes et un bon début d'année 2024.

Myriam Deroy, District # 4



Je vous souhaite un joyeux temps des fêtes! Privilégiez les beaux moments passés en famille! Que l'année 2024 soit douce, réjouissante et remplie de réussites!

Santé à profusion pour tous!

Emmanuelle Roy, District # 5



Noël est l'une des périodes les plus merveilleuses de l'année. C'est un bon moment pour regarder en arrière avec gratitude afin de constater ce que nous avons et pour célébrer l'année à venir avec optimisme et enthousiasme. Nous avons la chance de vivre dans une belle communauté. L'année 2024 apportera de nombreux défis, cependant, soyez assurés que le conseil municipal et le personnel administratif de la Ville continueront de travailler et d'agir dans le meilleur intérêt des résidents.

Un très joyeux Noël et une nouvelle année saine et prospère à tous. Amusez-vous, soyez prudents et soyez bons les uns envers les autres!

(Surtout envers votre conseiller 😊)

Santé à tous!

Mike Tuppert, District # 3



Chers citoyennes et citoyens, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes et surtout, soyez prudents.

Marcel Gaumont, District # 6

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



3 mètres en raison loi privée adoptée par le gouvernement provincial en 1994.

CIRCULATION DES MOTONEIGES SUR NOTRE TERRITOIRE

En 2021, un comité de citoyens a été formé afin d'évaluer la circulation des motoneiges sur notre territoire, suite à la fermeture du sentier situé sur le Mont-Boilard. Un mandat a alors été donné à un membre du comité et au directeur général afin d'identifier les terrains disponibles dans le secteur. Des rencontres ont donc eu lieu avec le gouvernement provincial qui possède plusieurs terrains à l'arrière du sommet du Mont-Boilard. Hélas, le dossier n'a pas connu le dénouement espéré. En effet, le terrain que nous convoitions fait maintenant partie de la tourbière de la Jacques-Cartier. Nous comprenons la décision gouvernementale puisque nous sommes, comme de raison, en faveur la protection des zones humides mais, en ce qui concerne notre dossier, nous retournons donc à la case départ.

Nous analysons présentement quelques alternatives, mais le dossier ne sera pas réglé avant l'hiver. C'est donc dire que nous devons faire preuve de tolérance encore cet hiver auprès des motoneigistes qui utiliseront notre piste multifonctionnelle pour se rendre au lac Saint-Joseph. Ceux-ci seront sensibilisés à la vitesse très réduite qui devra être respectée pour assurer le mieux-être et la sécurité de tous les utilisateurs. Si vous êtes témoin que des motoneigistes ne respectent pas les consignes, nous vous invitons à prendre le numéro de plaque de ces véhicules et à communiquer avec la Sûreté du Québec.

SUPPRESSEUR POUR L'EAU POTABLE

Les gens qui demeurent dans le haut des rues du secteur du Quai à des Dériveurs et qui ont des problèmes d'alimentation d'eau potable à certains moments dans l'année (nettoyage du réseau,

travaux ponctuels, etc.) seront heureux d'apprendre que nous avons mandaté la firme GBI Experts-conseils afin de présenter une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme PRIMEAU, dans le but d'installer un supprimeur. Comme le mot le dit, cet équipement sert à donner une pression supplémentaire dans le réseau concerné.

La première étape consiste à présenter des plans d'ensemble des travaux. Si ceux-ci sont acceptés, nous présenterons alors une demande de subvention pour la construction du réseau comme tel. L'aide financière peut atteindre 95 % à certains égards, ce qui est très intéressant. Rien ne garantit l'acceptation du MAMH évidemment. C'est donc un dossier à suivre!

APPEL D'OFFRES / VÉRIFICATEURS COMPTABLES

Nous avons procédé à un appel d'offres par invitation afin de choisir des vérificateurs comptables pour les années 2023 à 2027. C'est la firme Malette S.E.N.C.R.L. qui a obtenu le contrat. L'entreprise actuelle qui vérifie nos livres soit, Bédard Guilbault c.a. a été achetée par Malette S.E.N.C.R.L. l'an dernier. Nous ne serons donc pas en terrain inconnu avec la nouvelle adjudicataire.

Sur ce, je vous souhaite de Joyeuses Fêtes! Santé et Prospérité pour l'année 2024. Profitez bien de cette période pour retrouver votre cœur d'enfant et apprécier à plein les valeurs que sont la famille, l'amour et le partage!

Le directeur général,

Jacques Arsenault, CRHA

TRAVAUX DANS LA BANDE RIVERAINE

J'en ai déjà glissé un mot il y a quelque temps, mais je me dois de faire un rappel en ce qui concerne les travaux non permis dans la bande riveraine, c'est-à-dire, entre autres, la partie de terrain qui longe le lac Saint-Joseph et les deux côtés de la rivière aux Pins.

Malheureusement, nous observons de plus en plus de cas sur notre territoire, ce qui nous oblige à émettre des contraventions et ultimement à obtenir un jugement de la cour qui contraint les fautifs à remettre les terrains à leur état original. Vous n'êtes pas sans savoir que cela coûte très cher à la Ville pour ces personnes irrespectueuses de la réglementation en plus de l'impact que cela occasionne sur le lac et la rivière. On peut citer à titre d'exemple des personnes qui se créent une plage là où il n'y en a pas, des chemins d'accès au lac en gravier, des structures en bois visibles de très loin.

Rappelons que la bande de protection riveraine est de 20 mètres à l'exception du Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP) où la distance est de

À L'OCCASION DES FÊTES

LES BUREAUX SERONT FERMÉS
DU 25 DÉCEMBRE 2023
AU 5 JANVIER 2024 INCLUSIVEMENT

URGENCE MUNICIPALE : 418 875-0911

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL Linda Déchène, secrétaire de direction

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023

RÉSOLUTION 176-11-2023

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023

RÉSOLUTION 177-11-2023

Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2023

RÉSOLUTION 178-11-2023

Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 2 final / Réfection de la fondation et pavage sur une portion de la rue des Voiliers / P. E. Pageau inc.

RÉSOLUTION 179-11-2023

Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 7 / Réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle / Excavation Jos Pelletier (2007) inc.

RÉSOLUTION 180-11-2023

Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

RÉSOLUTION 181-11-2023

Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 3, rue Lacasse, et désigné sous le numéro de lot 4 743 304

RÉSOLUTION 182-11-2023

Adoption du Règlement numéro 12430-2023 modifiant le Règlement 11170-2016 qui modifiait le Règlement 10130-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

RÉSOLUTION 183-11-2023

Adoption du budget 2024 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

RÉSOLUTION 184-11-2023

Approbation du Règlement d'emprunt numéro 39-2023 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 7 396 894,31 \$

RÉSOLUTION 185-11-2023

Approbation du programme triennal d'immobilisation de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un investissement de 7 812 046 \$

RÉSOLUTION 186-11-2023

Demande d'aide financière / Programme d'infrastructures municipales d'eau volet 1, ingénierie (PRIMEAU) / GBI Experts-conseils

RÉSOLUTION 187-11-2023

Autorisation de signature / Entente de gestion des appels 9-1-1

RÉSOLUTION 188-11-2023

Mandat / Vérificateurs comptables / Années 2023 à 2027

RÉSOLUTION 189-11-2023

Confirmation d'intérêt / Chapelle Notre-Dame-de-Liesse

RÉSOLUTION 190-11-2023

Fin de procédures pour le Règlement 12420-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation dans la zone 88-H

RÉSOLUTION 191-11-2023

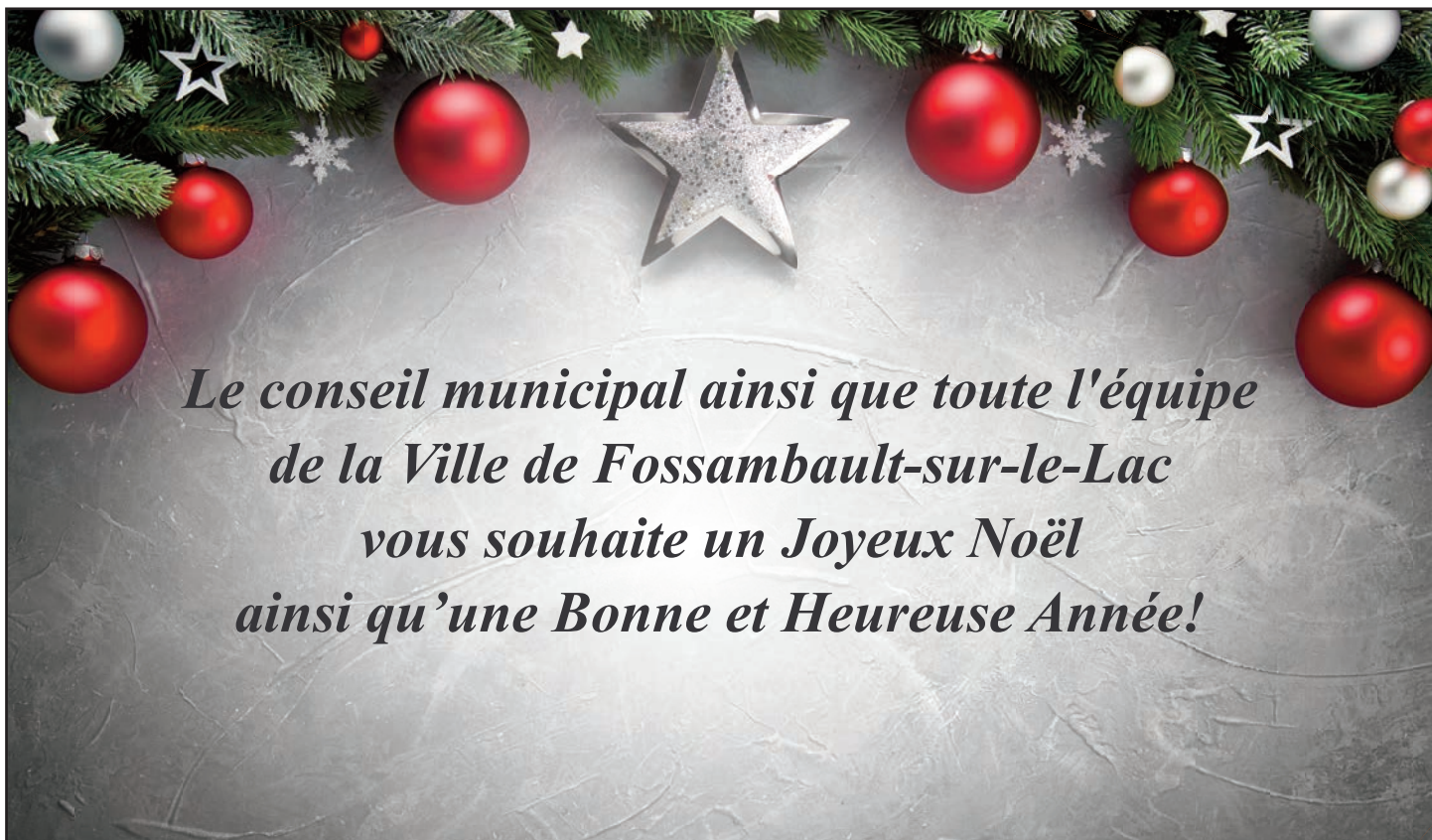
Établissement du calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2024

RÉSOLUTION 192-11-2023

Nomination d'une mairesse suppléante

RÉSOLUTION 193-11-2023

Autorisation de signature / Effets bancaires (maïresse suppléante)



*Le conseil municipal ainsi que toute l'équipe
de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac
vous souhaite un Joyeux Noël
ainsi qu'une Bonne et Heureuse Année!*



LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

En situation d'urgence, il est essentiel de pouvoir évacuer rapidement votre domicile. En hiver, l'accumulation de neige ou de glace dans vos sorties extérieures peut nuire à l'évacuation, donc il est important :

Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres.
Assurez-vous que les fenêtres sont déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation.
Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible des pompiers dès leur arrivée.

Lumières décoratives

- Choisissez des lumières homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.
- Privilégiez des ampoules à faible émission de chaleur comme les ampoules DEL.
- Examinez vos lumières avant de les installer et jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées.
- Assurez-vous que vos ampoules de remplacement ont la même tension électrique que les anciennes.
- N'utilisez pas à l'extérieur des lumières décoratives conçues pour l'intérieur, et vice-versa.
- Branchez à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre tout article utilisé à l'extérieur.
- Ne surchargez jamais le circuit électrique.
- Utilisez une minuterie ou éteignez toujours vos lumières décoratives lorsque vous quittez la maison ou allez au lit.
- Après le temps des Fêtes, rentrez les lumières extérieures pour éviter qu'elles soient endommagées par les intempéries et le soleil. Les lumières décoratives ne sont pas conçues pour un usage à long terme.



Cordon de rallonge

- Si vous devez utiliser des cordons de rallonge, choisissez des cordons homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC.
- Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler, car le câble risque de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous qu'il est conçu pour un usage extérieur.
- Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Ne camouflez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent dessus et la friction occasionnée peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.
- Ne laissez pas un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se refermait dessus.
- N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.

Arbre de Noël

Privilégiez un arbre artificiel, car il risque moins de prendre feu qu'un arbre naturel. Si vous choisissez un arbre naturel :

- Choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épinges ne se détachent pas facilement.
- Coupez le tronc en biseau et placez-le dans un récipient d'eau. Arrosez-le tous les jours.
- Installez l'arbre à plus de 1 m de toutes les sources de chaleur (plinth électrique, chauffeuse, foyer, etc.).
- Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec.
- Renseignez-vous auprès de votre municipalité avant de vous débarrasser de votre arbre; plusieurs organisent des collectes pour transformer les arbres en compost.



Joyeux temps des Fêtes !

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Jean-Sébastien Joly, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Anabelle Grosjean, inspectrice en bâtiments et environnement



TRAVAUX PRÉVUS EN 2024?

La saison hivernale est parfaite pour planifier un projet de construction ou de rénovation. De fait, si vous prévoyez des travaux en 2024, il est important d'entreprendre les démarches le plus tôt possible auprès du Service d'urbanisme de la Ville, et ce, afin de vous assurer d'obtenir votre permis ou votre certificat à temps.

Effectivement, le Service de l'urbanisme constate souvent que les demandes de permis ou de certificat sont acheminées au dernier moment. Or, une demande de permis doit faire l'objet d'une certaine analyse. C'est notamment le cas pour les demandes de permis devant être approuvées par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou par le comité de démolition, en vertu du règlement relatif à la démolition d'immeubles ou encore, lorsque la réalisation d'un projet de construction doit passer par le processus de demande de dérogation mineure. Dans chacun de ces cas, des délais supplémentaires de quelques semaines sont à prévoir avant d'obtenir votre permis ou votre certificat d'autorisation.

C'est pourquoi nous vous invitons à communiquer avec l'équipe du Service de l'urbanisme pour mieux prévoir vos travaux et leurs échéances.

Nous vous rappelons également que le dépôt d'une demande de permis de construction n'autorise pas le citoyen à débiter ses travaux. Il est obligatoire d'attendre l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation signé par le Service d'urbanisme, une fois que celui-ci s'est assuré de la conformité du projet avec la réglementation en vigueur.

VIRAGE NUMÉRIQUE

L'abandon du papier dans les démarches administratives est un enjeu écologique auquel le Service de l'urbanisme participe activement. C'est dans cette optique environnementale que les permis, les certificats d'autorisation et les reçus de paiement délivrés par notre service seront acheminés aux citoyens de façon numérique à partir de janvier 2024. Bien entendu, dans des situations particulières, il sera encore possible d'obtenir une version papier sur demande du citoyen.

LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes de dérogation mineure et sur certains projets de

construction, de reconstruction et de rénovation extérieure sur les bâtiments situés dans un des secteurs assujettis au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le CCU se réunit une fois par mois, soit environ deux semaines avant la tenue de la séance publique du conseil municipal. Les avis émis par le CCU sont ensuite transmis au conseil municipal, afin qu'il rende sa décision.

Pour toute demande devant être traitée par le CCU, assurez-vous de déposer les documents nécessaires à son analyse avant la date de tombée.

CALENDRIER DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

DATE DE TOMBÉE	RÉUNION DU CCU (jeudi)	RÉUNION DU CONSEIL (mardi)
23 janvier	1 ^{er} février	13 février
20 février	29 février	12 mars
19 mars	28 mars	9 avril
23 avril	2 mai	14 mai
21 mai	30 mai	11 juin
18 juin	27 juin	9 juillet
23 juillet	1 ^{er} août	13 août
20 août	29 août	10 septembre
17 septembre	26 septembre	8 octobre
22 octobre	31 octobre	12 novembre
19 novembre	28 novembre	10 décembre

Nous vous invitons à consulter le Règlement sur le fonctionnement du CCU sous l'onglet « Règlements municipaux/Règlement d'urbanisme » pour en connaître davantage.

IMPORTANT !!! NOUVELLE PROCÉDURE POUR LA COLLECTE DES SAPINS DE NOËL



À la suite d'une décision de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), veuillez prendre note qu'il n'y a plus de collecte porte-à-porte pour les sapins de Noël. Il n'est donc plus autorisé de les laisser en bordure de rue.

Vous pouvez toutefois donner une seconde vie à votre sapin naturel en le déposant dans un point de dépôt jusqu'au 14 janvier 2024. Les sapins pourront être apportés en tout temps à l'écocentre suivant de la Régie (selon l'horaire d'ouverture) :

Écocentre Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier : 150, rue Clément-Paquet

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à vous référer à l'article de la Régie Verte dans ce journal, à visiter leur site Internet www.laregieverte.ca ou à composer le 1 866 760 2714.

Veuillez prendre note que :

- la collecte des déchets du 25 décembre 2023 aura lieu le 27 décembre 2023;
- la collecte des matières recyclables du 1er janvier 2024 aura lieu le 3 janvier 2024;
- la dernière collecte des matières organiques aura lieu le 11 décembre 2023 et reprendra le 8 janvier 2024.

LA NEIGE EST À NOS PORTES

Avec l'arrivée de la neige, les opérations de déneigement reprennent. Pour vous éviter des désagréments et faciliter le travail du Service des travaux publics, nous vous rappelons certains gestes et comportements à adopter.

Nous vous demandons de faire preuve de civisme à l'endroit des opérateurs de déneigeuses. Sachez que leur position surélevée leur procure une visibilité réduite et qu'il ne leur est pas facile de manœuvrer ce type de camion à travers les véhicules stationnés ou en circulation.

Nous vous rappelons qu'il est interdit en tout temps de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur le chemin public sur tout le territoire de la municipalité ainsi que sur la piste multifonctionnelle. Il est strictement interdit de déposer de la neige dans les chemins municipaux. Les gens qui ne respectent pas le règlement seront susceptibles de recevoir un constat d'infraction.

Après chaque chute de neige, déglacez et déneigez les sorties de votre résidence, les fenêtres du sous-sol et les balcons. Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties soient désencombrées. Ainsi, vous pourrez

évacuer rapidement en cas d'incendie et cela facilitera l'intervention des services d'urgence.

Plusieurs citoyens installent des piquets de déneigement pour ainsi fournir des points de repère aux entrepreneurs privés qui déblaient leur entrée. Pour que les opérations de déneigement soient réalisées en toute sécurité, notez que ces piquets doivent être installés à l'extérieur de l'emprise de la Ville.

Il est fortement recommandé à chacun des propriétaires de voir à ce que leur ponceau d'entrée privée soit libre de tout obstacle avant la tombée de la neige; ceci dans le but de faciliter l'écoulement des eaux et éviter les rigoles qui endommagent sérieusement la chaussée. Ces ponceaux sont en fait la responsabilité de chacun des propriétaires.

N'oubliez pas que durant la saison hivernale, les conditions routières peuvent se détériorer à tout moment. Nous vous invitons à adapter votre conduite aux conditions de la route et à une très grande prudence pendant cette période.

GEL DES CONDUITES D'EAU EN HIVER

À partir de la mi-décembre, les grands froids débutent et font la vie dure à la tuyauterie pendant plusieurs semaines. Même si les conduites d'eau sont enterrées profondément, il est souvent difficile d'empêcher la glace de se former à l'intérieur.

Si votre résidence présente ce problème, la majorité des cas résulte d'un chauffage inadéquat, de l'absence d'un fil chauffant ou défectueux et de courants d'air froid à l'emplacement des conduites d'eau de la maison. Si tel est le cas, il y aurait lieu de demander à un entrepreneur en plomberie ou à un spécialiste de dégeler les conduites d'eau. Pour plus d'information, vous pouvez consulter des sites Internet concernant le gel des conduites d'eau en hiver.

Dès que l'on soupçonne une telle possibilité, il faut agir rapidement puisqu'à la limite, il peut y avoir un bris de conduite. Évidemment, si le conduit en cause est bien accessible, la situation est moins alarmante. Les canalisations se trouvant près des murs extérieurs sont plus susceptibles de geler, particulièrement lorsqu'il s'agit de murs exposés au nord. L'outil idéal pour dégeler efficacement et en toute sécurité demeure le séchoir à cheveux. On ouvre le robinet, on déplace ensuite le séchoir lentement vers la partie gelée en s'assurant de répartir la chaleur uniformément.

Une canalisation gelée n'est pas un problème que l'on traite à la légère. Que l'on prenne soi-même la situation en main ou que l'on requiert l'aide d'un plombier, c'est la rapidité d'intervention qui évite des dégâts, des désagréments et des factures salées.



Éric Caire

Député de La Peltrie
Ministre de la Cybersécurité et du numérique
Leader parlementaire adjoint du gouvernement



418 877-5260

Eric.Caire.LAPE@assnat.qc.ca



MARTIN PAGEAU
Arpenteur-géomètre
m.pageau@dltarpenteur.com

T: 418-684-0005 POSTE 2227
650, GRAHAM-BELL
BUREAU 101
QUÉBEC (QC) G1N 4H5

ARPENTAGE FONCIER
ARPENTAGE DE CONSTRUCTION
DRONE / SCANNEUR 3D

DLTARPENTEUR.COM



Mario Boilard
Notaire et conseiller juridique
mboilard@notarius.net

Olivier Juneau-Boilard
Notaire et conseiller juridique
olivierboilard@notarius.net



BOILARD, RENAUD
NOTAIRES INC.
Téléphone : 418 875-1671

4609, route de Fossambault, bureau 102
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
www.boilardrenaud.com



avocats@tremblaybois.ca

200-1195, av. Lavigerie
Québec, QC
G1V 4N3

418-658-9966
tremblaybois.ca



MAXIME VARIN
arpenteur-géomètre

C 581 999-3030
m.varin@arpentagemv.ca

arpentagemv.ca
B 418 623-9588

5260, 3e Avenue Ouest, suite 120
Québec (QC) G1H 6G7

Projet en vue? ... Ne cherchez plus!

CONSTRUCTION JEAN GRONDIN



RBO 5711-1155-01

- TOITURE
- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION

418 875-5297
jeangrondin.com

57, rte Saint-Denys-Garneau
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, G3N 0T5

SAPINS DE NOËL - NOUVELLE PROCÉDURE
 IL N'Y A PLUS DE COLLECTE PORTE-À-PORTE
 Donnez une seconde vie à votre sapin naturel en le déposant dans un point de dépôt jusqu'au 14 janvier 2024. Visitez laregieverte.ca pour connaître les points de dépôt.

CALENDRIER DES COLLECTES 2024
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

JANVIER 2024

D	L	M	J	V	S
1	*	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29
30	31				

LA COLLECTE «R» DU 1 JANVIER EST DÉPLACÉE AU 3 JANVIER

FÉVRIER 2024

D	L	M	J	V	S
			1	2	3
4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27
28	29	30	31		

MARS 2024

D	L	M	J	V	S
				1	2
3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	

AVRIL 2024

D	L	M	J	V	S
1	*	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29
30	31				

LA COLLECTE «D» DU 1 AVRIL EST DÉPLACÉE AU 3 AVRIL

MAI 2024

D	L	M	J	V	S
			1	2	3
4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27
28	29	30	31		

LES COLLECTES «D» ET «R» DU 20 MAI SONT DÉPLACÉES AU 21 ET 22 MAI

JUIN 2024

D	L	M	J	V	S
					1
2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31

LES COLLECTES «D» ET «R» DU 24 JUIN SONT DÉPLACÉES AU 25 ET 26 JUIN

JUILLET 2024

D	L	M	J	V	S
1	*	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29
30	31				

LES COLLECTES «D» ET «R» DU 1 JUILLET SONT DÉPLACÉES AU 2 ET 3 JUILLET

AOÛT 2024

D	L	M	J	V	S
				1	2
3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE 2024

D	L	M	J	V	S
1	*	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29
30	31				

LES COLLECTES «D» ET «R» DU 2 SEPTEMBRE SONT DÉPLACÉES AU 3 ET 4 SEPTEMBRE

OCTOBRE 2024

D	L	M	J	V	S
					1
2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31

LES COLLECTES «D» ET «R» DU 14 OCTOBRE SONT DÉPLACÉES AU 15 ET 16 OCTOBRE

NOVEMBRE 2024

D	L	M	J	V	S
				1	2
3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26
27	28	29	30		

DÉCEMBRE 2024

D	L	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30
31					

MATIÈRES ORGANIQUES

MATIÈRES RECYCLABLES

DÉCHETS

ENCOMBRANTS (GROS REBUTS)
 LA COLLECTE POURRAIT SE DÉPLACER SUR PLUSIEURS JOURS.

HERBES ET FEUILLES (SACS DE PLASTIQUE INTERDITS)

TÉL. : 418 876-2714
 RRGMRP

SANS FRAIS : 1 866 760-2714
 LAREGIEVERTE.CA



**LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES SE
TRANSFORMENT.
NOTRE RÔLE AUSSI.**



UMO

Cabano Marine
Blyacht.com

NOUVEAU À QUÉBEC!

**VISITEZ-NOUS AU 1125 BOULEVARD
CHAMPLAIN, QC.**

**DE TOUT POUR
VOTRE BATEAU À
PRIX ENTREPÔT!**

Plus de 5000 produits
en inventaire

1 800-463-4571
www.blyacht.com



**TRANSPORT
GRATUIT***
*Sous certaines conditions



Jean fait tout
HOMME À TOUT FAIRE.



**AIDEZ LE PÈRE NOËL CETTE ANNÉE,
APPELÉZ-NOUS POUR VOTRE DÉNEIGEMENT.**

DÉNEIGEMENT DE TOITURES ET D'ENTRÉES PIÉTONNIÈRES

jeanfaittout.ca/

418 998-8993

TECHNO ROUTE

INFORM@TIQUE

Réseau
Mise à jour
Consultation



Service à domicile sur tous systèmes informatiques
résidentiel et commercial

Marco Landry
78, rue des Dériveurs
Fossambault-sur-le-Lac
G3N 2A8

Tél.: (418) 875-0205
technoroute@webnet.qc.ca



NOUS ON VEND!

ÉQUIPE MASSON



FrederickMasson.com

418 875-5551 418 948-1000

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Stéphanie Langlois, directrice
Dominique Breton,
coordonnatrice par intérim
(remplacement congé de maternité)

PATINOIRE ET ROND DE GLACE PAVILLON DES LOISIRS

418 875-3133 poste 402
Durant les heures d'ouverture

L'ouverture officielle est prévue pour le vendredi 15 décembre si les conditions le permettent. En tout temps, les surfaces seront ouvertes selon les conditions météorologiques.

HORAIRE DES FÊTES

Du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024

Lundi au dimanche : 13 h à 20 h
24 décembre : 10 h à 14 h
31 décembre : 10 h à 14 h



FERMÉS : 25 décembre et 1^{er} janvier

HORAIRE RÉGULIER

à partir du 8 janvier 2024

Jeudi, Vendredi : 17 h à 20 h
Samedi : 10 h à 20 h
Dimanche* : 10 h à 18 h

* La grande patinoire est réservée exclusivement pour les activités de la programmation des loisirs (clinique de hockey pour les jeunes) entre 10 h et 11 h du 21 janvier au 25 février 2024. Il est possible d'utiliser le rond de glace seulement durant la clinique.

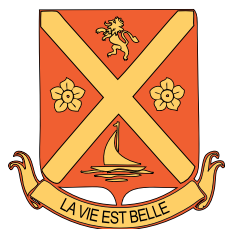


L'INFO•CITOYEN

 L'INFO•CITOYEN  JOURNAL NUMÉRIQUE

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE
fossambault-sur-le-lac.com





PROGRAMMATION LOISIRS

HIVER 2024

Début de la session d'hiver **21** janvier



ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

- Développement psychomoteur (2-5 ans)
- Clinique d'initiation au hockey (7-12 ans)
- Défi raquettes (familial : 10 ans et +) **NOUVEAUTÉ!**



ACTIVITÉ CULTURELLE ADOLESCENTS ET ADULTES

- Conversations thématiques en anglais **NOUVEAUTÉ!**



LIGUES RÉCRÉATIVES

- Volleyball intérieur
- Hockey cosom
- Pickleball



MISE EN FORME

- Cardio boxe
- Méditation et yoga
- Danse en ligne country-pop
Niveau : débutant 1 et 2
Niveau : intermédiaire
- Body sculpt et stretching
- Yoga 50 ans et +



CONFÉRENCES ET ACTIVITÉS PONCTUELLES

- Formation jeunesse : *Prêts à rester seuls*
- Balades hivernales sous la pleine lune
- Conférence : *La période postnatale*
- Conférences-voyages :
 - *Tahiti et la Polynésie française : 10 îles pendant 2 mois*
 - *À la rencontre des peuples isolés* (les Tibétains de Chine, les Akhas du Laos, les Ladakhis de l'Himalaya indien, les Tsaatans de Mongolie et les Danis de Papouasie)

Inscription du **27** novembre au **12** janvier

www.fossambault-sur-le-lac.com

RETOUR SUR L'HALLOWEEN

UN MALÉFIQUE COMLOT DÉMASQUÉ À FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC



C'est le 29 octobre dernier qu'a eu lieu la fête d'Halloween au Centre communautaire Desjardins à Fossambault-sur-le-Lac.

L'Halloween tire ses origines de la culture gaélique, commune à l'Irlande et à l'Écosse, qui célèbre depuis la nuit des temps la fête de Samhain. Cette période de l'année, où la nature prévoit se glisser doucement sous le suaire de l'hiver, est réputée pour sa prédisposition à aménager une ouverture momentanée entre le Monde des Vivants et l'Autre Monde. Sans doute, les esprits des premiers agriculteurs irlandais, venus s'installer au XIX^e siècle sur le territoire de Fossambault-sur-le-Lac et fuyant la Grande Famine, ont-ils profité du voile ténu entre les deux Monde pour se faufiler dans la Cuisine Sorcière, en quête de quelques friandises à se mettre sous la dent. Aménagée à l'occasion de la fête d'Halloween du 29 octobre dernier au Centre communautaire Desjardins, cette cuisine-laboratoire débordait d'objets à la fois insolites, drôles et monstrueux. C'est la jeune compagnie **EUREKA Animation** qui a planté ce décor sonore et visuel digne d'une alchimiste sorcière, proposant à la centaine de fantômes, monstres et autres personnages visiteurs, un parcours d'énigmes et d'enquêtes sur la thématique de bonbons faussement empoisonnés. Pour s'introduire dans l'antre de la sorcière, il suffisait de faire retentir une funeste sonnette accrochée à la porte, avant de se glisser à l'intérieur à la recherche d'indices pour déjouer un complot maléfique.

Un symbole primordial de la fête d'Halloween était bien évidemment représenté lors de la fête. En effet, la citrouille - originellement un navet - faisant référence à Jack à la lanterne (Jack-O'-lantern), personnage issu du folklore irlandais, n'était pas en reste pour interpeler les âmes errantes curieuses et créatives. C'est non pas en y déposant un tison, mais bien en les décorant que les enfants ont pu, grâce à la compagnie **Campagn'ART multi**, faire honneur à cette ancienne tradition. Les enfants ont également fait la connaissance d'un professeur pour le moins farfelu accompagné de son sympathique acolyte de la compagnie **EUREKA Animation**. Tous deux propo-

saient de métamorphoser les petits monstres dessinés par chacun des jeunes, en jolies gravures sur bois, et ce, grâce à la magie plus technique que redoutable, de la découpe laser.

Dès l'entrée en salle, des friandises (une commandite de **IGA des Sources Ste-Catherine**) et la possibilité de remporter l'un des prix de présence ou de participation costumée, étaient offerts par une sorcière tout à fait chaleureuse. Celle-ci a d'ailleurs désigné deux gagnants grâce à un sort de chance qu'elle a jeté au hasard à deux participants : Fanny Element qui a remporté le jeu Gnomes et zombies, et Ulysse Lajournade, le jeu La matinée des monstres.

Beaucoup de rires et de surprises à cette fête d'Halloween qui cède maintenant la place à la magie des Fêtes avec le concours de décorations de Noël : FOSSAMBAULT TOUT EN LUMIÈRE!



Fanny Element
qui a remporté
le jeu Gnomes et zombies



Ulysse Lajournade
qui a remporté
le jeu La matinée des monstres

FOSSAMBAULT TOUT EN LUMIÈRE!

Concours de décorations de Noël

La Ville de Fossambault-sur-le-Lac invite ses citoyens à participer à la 2^e édition du concours d'illumination et de décorations de Noël!

Prix de participation

Trois prix de participation seront tirés au hasard parmi les 5 coups de coeur choisis par le comité de sélection.



2 tirages pour 1 paire de billets pour un spectacle à la Chapelle du Lac / Saison estivale 2024

1 panier cadeau d'une valeur de 100 \$



Les gagnants seront contactés par téléphone avant Noël.
Les gagnants 2023 seront publiés dans l'édition du journal « L'Entre-Guillemets » du mois de février 2024.



Critères de sélection – Coups de cœur

Les aménagements seront évalués selon différents critères, dont la propreté et l'aspect général, les décorations nocturnes, les décorations non lumineuses, la protection de l'environnement et la valorisation de la propriété.

Pour participer au concours, vous devez faire parvenir des photographies de vos aménagements extérieurs, ainsi que vos coordonnées complètes, avant 16 h le vendredi 15 décembre.
Le tout doit être transmis par courriel à info@fossambault.com.



Information : 418 875-3133 poste 240 • www.fossambault-sur-le-lac.com



SOIRÉE DE FIN DE SAISON CLUB DE PÉTANQUE LE FOSSAMBOULE



Le 9 septembre dernier avait lieu la soirée de fin de saison du club de pétanque « Le Fossamboule », sous le thème de « L'Italie ». Accueil, cocktail, bar à pâtes, animation, jeux, remise de trophées et de bourses, prix de présence et musique. Une soirée des plus conviviales.

AU COURS DE LA SOIRÉE, BOURSES ET TROPHÉES ONT ÉTÉ REMIS AUX ÉQUIPES GAGNANTES.



LES GRANDS VAINQUEURS DE LA SAISON

Daniel Desharnais, Lynne Verge
et Dominique Blanchet



EN DEUXIÈME POSITION

Claudette Gauvin, Michel Godin
et Renée D'Amours



EN TROISIÈME POSITION

Reynald Gagnon, Julien Tremblay
et Michel Falardeau

Une fois la saison terminée, débutent les éliminatoires. Les équipes sont divisées en deux catégories : les 12 premières équipes au classement dans la catégorie « A », et les 12 suivantes dans la catégorie « B ».



GAGNANTS EN FINALE DE LA CATÉGORIE « A »

Robert Paquet, Mireille Papillon et Denis Ouellet



GAGNANTS EN FINALE DE LA CATÉGORIE « B »

Luc Paquet, Sonia Gagnon et Raynald Perreault



TOURNOIS EN SAISON :

Au cours de l'été, trois tournois ont été organisés. Chacun de ces tournois a rassemblé près d'une quarantaine de personnes. Des journées remplies de camaraderie et de plaisir.

Les membres du comité, Reynald Gagnon, Joanne Prévost, Lynne Verge, Joanne Papillon et Claude Simard, tiennent à remercier tous les membres du Club de pétanque, car sans eux, cette activité n'aurait pas lieu. Nos plus sincères remerciements à nos nombreux commanditaires qui, par leur générosité, contribuent au succès de notre Club et de notre soirée de fin de saison.



Concert de Noël
15 décembre

au Centre communautaire Desjardins


Le Noël
de Renouveau



418 875-3133

RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

 /lachapelledulac



« » **BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**
418 875-2758 poste 703

HEURE DU CONTE EN PYJAMA

**NANOUK,
L'OURSON DE NOËL**



La veille de la longue nuit magique, tandis que les aurores boréales dansent dans le ciel du pôle Nord, l'attelage du père Noël s'envole au-dessus de la banquise. Mais à l'arrière, Nanouk, le petit ourson en peluche, est mal attaché. Il plonge dans le noir. C'est le début d'une grande et merveilleuse aventure...

Quand : le 18 décembre 2023 à 18 h 30

Où : Bibliothèque Anne-Hébert
215, rue Désiré-Juneau
Sainte-Catherine-de-la-
Jacques-Cartier

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU
418 875-2758 POSTE 703

Seuls ceux qui auront
réservé avant
le 16 décembre 2023
pourront y assister.

HORAIRE D'OUVERTURE :

Mardi et jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 20 h

Vendredi : 13 h à 16 h 30

Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Samedi : 9 h 30 à 12 h 30

HORAIRE DES FÊTES :

Dernière ouverture : **Samedi 23 décembre 2023**

Réouverture : **Mercredi 3 janvier 2024**

**JOYEUX TEMPS DES FÊTES
ET TOUTS NOS VŒUX POUR
L'ANNÉE 2024**

EXPOSITION

5 DÉCEMBRE 2023
AU 27 JANVIER 2024

ARMAND GAUL, Artiste peintre, peinture intuitive et abstraite

Je suis peintre autodidacte, je peins à l'acrylique, mes tableaux sont pour la plupart abstraits, je travaille aussi sur commandes.



**BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES
NATIONALES DU QUÉBEC
PRÊTS DE LIVRES NUMÉRIQUES**

Saviez-vous que tous les résidents du Québec peuvent être abonnés à distance et avoir accès aux prêts de livres numériques gratuitement? Vous trouverez à cette adresse toutes les informations nécessaires pour vous abonner et pour emprunter votre premier livre numérique.

www.banq.qc.ca/ressources_en_ligne/livres-numeriques

CLUB DE LECTURE ADULTE

Vous êtes intéressé de partager vos lectures?

Joignez-vous à notre club de lecture. Les rencontres ont lieu tous les derniers vendredis du mois de 10 h à 11 h 30.

Bienvenue à tous!



A tous les membres,

Le Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine vous souhaite le plus beau temps des fêtes et le meilleur pour cette nouvelle année. Nous terminons nos activités à la Maison des Aînés le 19 décembre 2023. Vous devez avoir votre carte de membre 2023-2024.

Voici l'horaire :

- ★ Billard : lundi et vendredi à 19 h, mardi à 13 h et straight-pool mercredi à 19 h
- ★ Pétanque intérieure : lundi à 13 h et mercredi à 19 h
- ★ Whist militaire : mardi à 13 h ★ Jeux de table : jeudi à 13 h.

10 décembre 2023

Souper traditionnel de Noël et soirée dansante au Centre Anne-Hébert à 17 h.

Les cartes seront en vente les mardis 28 novembre et 5 décembre à la Maison des Aînés de 13 h à 15 h.

Votre Conseil d'administration du club de l'Âge d'Or Ste-Catherine compte sur votre participation à cette soirée et à toutes les activités qui vous sont proposées. Vos suggestions sont toujours les bienvenues.

Vous voulez adhérer au Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine :
téléphonez à la FADOQ au numéro 418 650-5050. Nous serons très heureux de vous accueillir parmi nous.



ENTRETIENS :

-Tontes -Plates-bandes -Plages
-Ouvertures / Fermetures

ENTRETIENS ALLARD DU LAC

AMÉNAGEMENT :

-Créations / Mises à jour



VITRES :

-Intérieures/Extérieures



GRANDES SURFACES :

-Revêtements/Pavés/Etc.










DÉNEIGEMENT :

-Entrées/Perrons/Terrasses

Contactez nous!

entretiensallard.com  

entretiensallard@gmail.com

418-655-2381





mrcjacques-cartier.com



LES LAURÉATS BIENTÔT CONNUS

Concours La carte de Noël régionale

C'est au cours de la semaine du 4 décembre prochain que les lauréats de la 23e édition du concours La carte de Noël régionale seront connus. Le préfet de la MRC de La Jacques-Cartier en fera l'annonce via une vidéo diffusée sur la page Facebook de la MRC. Il révélera du même coup l'œuvre élue coup de cœur par le public.

Parmi tous les lauréats, un grand gagnant verra son œuvre illustrer la carte de Noël que la MRC remettra à tous ses collaborateurs et partenaires, en plus de recevoir un prix en argent.

Mentionnons que le concours La carte de Noël régionale est toujours aussi populaire, même à sa 23e édition. Encore cette année, 146 artistes de tous âges et 8 services de garde ont déposé leur candidature.

Pour connaître tous les finalistes et lauréats, surveillez la page Facebook de la MRC ou le mrcjacques-cartier.com.

NOËL
festif dans
La Jacques-Cartier

Marché de Noël de Stoneham-et-Tewkesbury
Marché de Noël de Sainte-Brigitte-de-Laval
Féerie de Noël Lac-Bouquet
Marché de Noël de Saint-Gabriel-de-Valcartier
Salon des artisans de Shannon
Salon Expo-Cadeaux Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

6 MARCHÉS DE NOËL

Du 25 novembre
au 10 décembre

Toutes les dates par ici → mrcjacques-cartier.com/noel



Adresse : 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 0K2

Site Internet : www.fossambault-sur-le-lac.com

Courriel : info@fossambault.com

Téléphone : 418 875-3133 | **Télécopieur :** 418 875-3544

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

ADMINISTRATION

Jacques Arsenault, *Direction générale, trésorerie et greffe*
Poste 234 • jarsenault@fossambault.com

Alexandre Bélanger, *Réception et information*
Poste 230 • info@fossambault.com

Peggy Bilodeau, *Trésorerie*
Poste 238 • pbilodeau@fossambault.com

Dominique Breton, *Loisirs, culture et vie communautaire*
Poste 247 • dbreton@fossambault.com

Daniel Côté, *Travaux publics*
Poste 236 • dcote@fossambault.com

Linda Déchène, *Secrétariat, direction générale et greffe*
Poste 237 • ldechene@fossambault.com

Marisol Dufour, *Évaluation, taxation et perception*
Poste 232 • taxation@fossambault.com

Jean-Sébastien Joly, *Urbanisme et environnement*
Poste 245 • jsjoly@fossambault.com

César Gonzalez, *Urbanisme et environnement*
Poste 405 • cgonzalez@fossambault.com

Anabelle Grosjean, *Urbanisme et environnement*
Poste 243 • agrosjean@fossambault.com

Stéphanie Langlois, *Loisirs, culture et vie communautaire*
Poste 240 • slanglois@fossambault.com

Jacinthe Bergeron, *Secrétariat, travaux publics*
Poste 236 • travauxpublics@fossambault.com

Nancy Provencher, *Secrétariat, urbanisme*
Poste 245 • urbanisme@fossambault.com

PROCHAINES RENCONTRES DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC



3^e MERCREDI DU MOIS au 60, rue Saint-Patrick, Shannon

URGENCE : 911

AMBULANCE - INCENDIE - POLICE - PREMIERS RÉPONDANTS

Travaux publics d'urgence : 418 875-0911 ou 1 800 565-0911

Sûreté du Québec : 418 310-4141

Urgence cellulaire : *4141

Chiens, chats trouvés ou perdus (SPA) : 418 527-9104 poste 0

NOS DÉPUTÉS : JOËL GODIN, *député fédéral* : 418 870-1571

ÉRIC CAIRE, *député provincial* : 418 877-5260

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association pour la protection de
l'environnement du lac Saint-Joseph

- APPELSJ 418 905-0664

Corporation de la Chapelle
Saint-Joseph-du-Lac
(Martin Rochette)

418 875-3133

Corporation nautique de Fossambault
- CNF (Geneviève Biron)

418 809-2535

Club nautique du Lac St-Joseph
- CNLSJ (Yanick Lehoux)

418 717-8188

Club de pétanque (Joanne Papillon)

418 571-5572

Club de voile Ontaritz (Martin Zaccardelli)

418 694-9634

Comité des loisirs du DRAP

418 875-3144

ORGANISMES HORS TERRITOIRE

Aide à la communauté
et services à domicile

418 842-9791

Cercle des Fermières
(Hélène Laplante)

418 875-4521

Chevaliers de Colomb
(Bertrand Lesmerises)

418 571-0213

Club de l'Âge d'Or
(Jean-Guy Hélie)

418 875-2005

Club de motoneige
(Pierre Petitclerc)

418 875-2650

Société de la piste
Jacques-Cartier/Portneuf

418 337-7525

Comité d'orientation et de dépannage
(Pierre Plamondon)

418 441-8840

Popote et Multi-Services
(Marlène Gagnon)

418 845-3081

Catshalac (Robert Danis)

581 748-2636

Club Huski (Lise Rivard)

418 875-2324

Maison de la Famille Saint-Ambroise

418 847-1990

CBJC

418 875-1120

Corp. artistes et artisans de la J-C

418 875-3482

Transport collectif de La Jacques-Cartier

418 844-2160

Société d'horticulture et d'écologie
de la Jacques-Cartier

418 875-2343

Comptoir des aubaines
(Philippe Bertrand)

418 875-3038

Engagés dans des projets d'ici



Appel de projets du Fonds d'aide au développement du milieu

Grâce à ce fonds, votre caisse soutient des projets porteurs qui ont un impact réel sur notre communauté.

Soumettez votre projet pour bénéficier d'une contribution financière en visitant notre site Internet au desjardins.com/caisse-saint-raymond-sainte-catherine.

Date limite : 16 décembre 2023